



éviter le détournement de mineur

Par **myann**, le **23/10/2007** à **21:16**

Bonjour

J ai une fille de 17 ans et elle a un petit ami qui a lui que 15 ans, ses parents sont séparrés il vas donc chez sont père occasionnellement, mais ce monsieur qui ne connais pas ma fille, a décidé de proté plainte contre elle dès qu elle aura 18 ans pour détournement de mineur, les deux enfants s aiment c est évident, il dort chez moi le week end et de temps a autre c est ma fille qui dor Chez sa maman, mais il est en confli avec ses deux parents.

pour le sanctionner c est la seul chose qu ils ont trouvés porter plainte pour détournement de mineur; et je ne tien pas a ce que ma fille aille en prison pour aimer ce jeune homme que j aime bien moi aussi car pour moi c est un jeune homme très bien.

Que peux t ont leurs conseillés sans que personne n ai de problème et sans avoir a ce quitter y a t il des recours pour lui et pour ma fille

ainsi que pour moi et mon autre fille car les deux enfants passent le week-end aussi chez mon autre fille mais nous savons bien que le jour ou ses parents décident de porter plainte nous aurrons tous de gros problème mais pour l instan c est avec l accord de sa mère qu il dor chez moi ou chez mon autre fille

pouvez vous nous conseiller

Avec tous mes remerciements pour votre attention

cordialement

MYANN

Par **Jurigaby**, le **23/10/2007** à **21:18**

Bonjour.

le détournement de mineur n'existe pas, en tout cas pas dans le sens ou on l'entend. Il est simplement interdit d'avoir des relations sexuelles avec une personne de moins de 15 ans.

si le jeune homme a plus de 15 ans, y'à pas de soucis.